EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Leonardo CENTOLA	Année scolaire : ……/……	
Unité d'enseignement : EXPRESSIONS MANUELLES – NIVEAU 1 (SOUDURE)	Code : **610041U11E1**	
Nom, prénom étudiant : ……..……	N° adm : 67	UE déterminante : OUI/NON

Seuil de réussite

En respectant un sujet déterminé, les consignes données et les règles de sécurité, ,

AA1 ♦ de mener à bien la reproduction d'un modèle étudié ➢ maîtriser les différentes soudures pour l'assemblage de tôles (martelage, l'assemblage) ➢ utilisation d'une soudure adéquate à l'assemblage ➢ respect des règles de sécurité et d'ergonomie	*A/NA*
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	*50% (a)*

Critères incontournables *
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

Degré de maîtrise

degré du soin apporté au travail	**/20**
degré de la pertinence et de la justification des choix opérés	**/10**
degré de respect des consignes	**/10**
degré de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail	**/10**
Pourcentage total	*/50 (b)*

POURCENTAGE FINAL DE L'UE ***(a)+(b)*** **: ……./100**

Motivation(s) d'ajournement / refus :

……
……

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global
Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation,
Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés,
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,
Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite,
Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)

CMAH 24/10/2018

EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Leonardo CENTOLA	Année scolaire : ……/……	
Unité d'enseignement : EXPRESSIONS MANUELLES – NIVEAU 2 (SOUDURE)	Code : **610042U11E1**	
Nom, prénom étudiant : ……..……	N° adm : 66	UE déterminante : OUI/NON

Seuil de réussite

En respectant un sujet déterminé, les consignes données et les règles de sécurité, ,

AA1 ♦ De réaliser une œuvre personnelle par interprétation des données présentes sur le document de référence ➢ Recherche d'un projet simple avec réalisation du gabarit ➢ Utilisation des techniques particulières de sculpture relatives aux matériaux spécifiques utilisés ➢ Assemblage métallique par soudure avec électrodes enrobées ➢ Utilisation des outils spécifiques à ces techniques dans les règles de l'art	*A/NA*
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	*50% (a)*

Critères incontournables *
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

Degré de maîtrise

degré du soin apporté au travail	**/10**
degré de la pertinence et de la justification des choix opérés	**/10**
degré de respect des consignes	**/10**
degré de la qualité technique et de l'originalité de l'interprétation	**/10**
degré de la régularité apportée à la réalisation du travail	**/10**
Pourcentage total	*/50 (b)*

POURCENTAGE FINAL DE L'UE ***(a)+(b)*** **: ……./100**

Motivation(s) d'ajournement / refus :

……
……

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global
Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation,
Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés,
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,
Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite,
Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)

CMAH 24/10/2018

EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Leonardo CENTOLA	Année scolaire : ……/……	
Unité d'enseignement : RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES – NIVEAU 3 (SOUDURE)	Code : **610043U11E1**	
Nom, prénom étudiant : ……..……	N° adm : 106	UE déterminante : OUI/NON

Seuil de réussite

En respectant un sujet déterminé et les règles de sécurité, ,

AA1 ♦ D'effectuer une recherche personnelle aboutissant à une œuvre originale qui tendra à être en accord avec sa propre personne ➢ Réalisation d'un projet artistique, aux moyens de méthodes de création, de mise en œuvre et de finitions adaptées aux matériaux spécifiques ➢ Recherche d'un projet en concordance avec les techniques enseignées ➢ Réalisation du gabarit en carton ou bois	*A/NA*
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	*50% (a)*

Critères incontournables *
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

Degré de maîtrise

degré du soin apporté au travail	**/10**
degré de la pertinence et de la justification des choix opérés	**/10**
degré de l'excellence et de la régularité apportée à la réalisation du travail	**/10**
degré de l'originalité et de personnalité dans la recherche	**/20**
Pourcentage total	*/50 (b)*

POURCENTAGE FINAL DE L'UE *(a)+(b)* : ……./100

Motivation(s) d'ajournement / refus :

……
……

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global
Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation,
Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés,
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,
Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite,
Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)

CMAH 24/10/2018